



Réglementation

Les principales aides financières ... p. 5



Marchés publics

Une opportunité de relance... p. 8



Douanes et accises

Mesures de soutien et actualités ... p. 18



Le Hainaut face au COVID-19

**EDITION
SPÉCIALE**
COVID-19

Table des matières

05. Réglementation

Les principales aides financières pour les indépendants.

06. Focus entreprises

Initiatives d'entreprises

08. Marchés publics

- Une opportunité de relance pour les PME: comment procéder
- Impact du report des dettes ONSS

17. Agroalimentaire

Circuits courts et initiatives de distribution locales

18. Douanes et accises

Mesures de soutien et actualités

20. Pierre bleue

Objectif Blue Stone adapte ses actions

21. Du côté de l'UE

Reprogrammation des actions B2B

22. Réseaux d'entreprises

Adaptation des activités des réseaux d'entreprises durant le confinement

23. Socamut / Sofinex / Novallia

Farmery Store

Shippr

Univercells



10. Portraits d'entreprises

AMB Ecosteryl / I-Care / Deltrian



13. Dossier central

Le Hainaut face au COVID-19

EDITO

A l'heure de boucler ce numéro spécial COVID-19, tout le monde a été impacté par cette crise sanitaire sans précédent, tant sur le plan personnel que sur le plan professionnel.

Le dévouement du secteur de la santé, en première ligne dans la gestion de la crise a, bien entendu, été exemplaire mais de nombreuses initiatives solidaires ont également vu le jour, de la part des citoyens mais aussi des entreprises.

Le confinement a modifié nos habitudes et nous avons dû adapter notre mode de vie et notre manière de travailler aux changements sociétaux.

Certains ont développé de nouveaux produits pour parer aux besoins urgents liés à la crise sanitaire (portraits d'entreprises pages 10 à 12), fait des dons aux hôpitaux hainuyers ou offert leur temps et leur savoir-faire dans un vaste élan de solidarité (liste non exhaustive pages 6 et 7).

La Province de Hainaut s'est également mobilisée, tout au long des derniers mois, au travers de différentes initiatives liées, notamment, à la distribution de matériel médical. Au niveau de Hainaut Développement, un soutien particulier a été apporté au secteur agricole et agroalimentaire afin de favoriser les circuits courts.

Suite au confinement, notre Service Entreprises a adapté ses activités; citons, par exemple:

- l'accompagnement des entreprises et les réponses à leurs questions face à la crise COVID-19;
- l'organisation de webinaires thématiques;
- le relais des mesures gouvernementales de soutien au secteur économique et des initiatives positives mises en place par des entreprises hainuyères;
- l'information des entreprises sur l'évolution de la réglementation liée aux marchés publics et aux douanes et accises.

Hainaut Développement fait également partie d'un groupe de travail créé à l'initiative de la SOWALFIN afin de rassembler les opérateurs économiques autour d'une réflexion sur l'évolution de l'accompagnement des PME dans le cadre de la crise sanitaire et de la reprise économique à venir.

Nous vous souhaitons une bonne lecture de ce numéro spécial et surtout, continuez à prendre soin de vous.

Fabienne DEVLERS
Députée provinciale,
Présidente de Hainaut Développement



www.hainaut-developpement.be 0800 15 500 (numéro gratuit)



Chaque jour
avec vous!

B2HAINAUT

Juillet, août, septembre 2020
Trimestriel gratuit - n°49

EDITION
SPÉCIALE
COVID-19

Province de Hainaut - Hainaut Développement

Parc scientifique Initialis
boulevard Initialis 22 - 7000 MONS
Tél.: +32 65 342 500
b2hainaut@hainaut-developpement.be
www.hainaut-developpement.be

Editrice responsable:

Nathalie QUEVY

Comité de rédaction:

Aurore BAYET, Amandine BLANQUET, Ingrid CHERON,
Laurie DILBECK, Caroline DORIGNAUX, Alexandra
DUPONT, Arnaud FLEURQUIN, Michaël HUGÉ, Aurélien
LAURENT, Hugo LEBLUD, Fannie LECOMTE, Emmanuel
NACHEZ, Svetlana OSSINNIA, Richard REMISZ, Pascale
TRIFFOY et Fabian WILMET.

Contact de rédaction:

Aurore BAYET
Tél.: + 32 65 342 590
b2hainaut@hainaut-developpement.be

Conception graphique:

Province de Hainaut - Hainaut Développement
Loïc BERLEMONT, Bruno DECANT

Crédit photographique:

Shutterstock

Tirage:

5000 exemplaires



Province de Hainaut - Hainaut Développement respecte la réglementation sur la protection des données. Si vous ne souhaitez plus recevoir ce magazine, veuillez nous contacter à l'adresse: info@hainaut-developpement.be, ou consulter notre politique de confidentialité sur <http://www.hainaut-developpement.be/mentions-legales/>

MAGAZINE GRATUIT

Abonnez-vous!



Envoyez vos coordonnées à b2hainaut@hainaut-developpement.be

Feel inspired

Tomorrow starts today



**Vous ambitionnez un développement international ?
Alors, ensemble, mettons le cap !**

Information, coaching, prospection, expertise commerciale, consultance en design, webmarketing, partenariat, financements internationaux, ... : l'AWEX, c'est une offre de services complète et taillée sur mesure, en temps réel. Avec votre entreprise, nous relevons dès aujourd'hui les défis de demain.

Laissez-vous inspirer par l'exportation !

Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers / www.awex.be



Wallonia.be

EXPORT
INVESTMENT

Coronavirus

Les principales aides financières pour les indépendants

Quelles sont les principales aides mises à votre disposition pour faire face à la perte de revenus liée à l'arrêt de vos activités d'indépendant à cause du Coronavirus?



1. Droit passerelle

Ce revenu de remplacement est accordé aux indépendants à titre principal, aux indépendants complémentaires cotisant comme un indépendant principal, aux aidants affiliés à titre principal et aux conjoints aidants qui ont interrompu leurs activités durant 7 jours au moins. Ce revenu s'élève à 1 614,10 €/mois pour les indépendants avec charge de famille et à 1 291,69 €/mois pour les indépendants sans charge.

Le droit passerelle est accordé aux secteurs de l'HORECA, des commerces, de la construction, des coiffeurs et des libraires (octroi en mars, fermeture de 7 jours consécutifs en avril et mai).

Les professionnels de santé sont également éligibles pour autant qu'ils aient fermé leurs cabinets plus de 7 jours consécutifs. Ils sont toutefois autorisés à réaliser des interventions urgentes durant cette période. Le droit passerelle partiel est également étendu aux indépendants complémentaires et aux pensionnés exerçant une activité complémentaire dont les revenus imposables d'indépendant se situent entre 6 996,89 et 13 993,77 € et les pensionnés actifs dont le revenu est supérieur à 6 996,89 €.

Pour bénéficier de cette aide, veuillez contacter votre caisse d'assurance sociale.

2. Plans de paiement pour les dettes fiscales

L'administration fiscale accordera, sous certaines conditions, des plans de paiement pour les dettes fiscales en matière de précompte professionnel, TVA, IPP, ISOC et IPM.

Les informations et les formulaires de demande sont consultables sur le site suivant: <https://finances.belgium.be/fr/entreprises/mesures-de-soutien-dans-le-cadre-du-coronavirus-covid-19>

3. Cotisations sociales

Les caisses d'assurance sociale vont accorder des facilités aux indépendants touchés par la crise:

- une réduction des cotisations sociales provisoires pour l'année 2020 pour l'indépendant dont les revenus ont chuté suite à la crise du Coronavirus;
- une dispense des cotisations sociales des deux premiers trimestres de l'année 2020 pour le travailleur indépendant à titre principal et les conjoints;
- le report d'échéance sans majoration des cotisations sociales pour les deux premiers trimestres de l'année 2020 et des régularisations arrivant à échéance à la fin des 3 premiers trimestres pour le travailleur indépendant à titre principal ou le conjoint aidant;
- un plan d'apurement des cotisations sociales pour les indépendants éprouvant des difficultés.

Pour bénéficier de ces facilités, veuillez prendre contact avec votre caisse d'assurance sociale.

4. Indemnité COVID-19 de la Région wallonne

La Région wallonne accorde une indemnité compensatoire de **5 000 €** aux petites et très petites entreprises et aux indépendants à titre principal ou complémentaire et qui, compte tenu de leurs revenus professionnels, doivent payer des cotisations à l'INASTI dont les activités sont totalement fermées ou à l'arrêt, en conséquence des mesures prises par le Conseil national de Sécurité pour lutter contre le COVID-19.

Les secteurs concernés sont l'HORECA, l'hébergement, les agences de voyage et de réservation, le commerce de détail ainsi que les entreprises de prestations de services. Depuis le 22 avril, cette prime est étendue aux garages, salles de spectacle, salles de sports et de loisirs, les centres équestres et les salles de cinéma.

Une indemnité compensatoire unique et forfaitaire de **2 500 €** est également prévue pour les indépendants et entreprises ayant dû interrompre substantiellement leur activité en mars et en avril 2020 et qui ont bénéficié du droit passerelle com-

plet pour les mois de mars ou avril.

Vous pouvez vérifier votre éligibilité à cette prime et introduire votre demande sur le site <https://indemnitecovid.wallonie.be/#/>

5. Prêt "ricochet"

Un prêt "ricochet" de 45 000 € maximum à un taux très favorable pourra être proposé aux entreprises et indépendants qui ont besoin de trésorerie pour franchir la crise. Ce prêt bénéficiera d'une franchise en capital de 6 mois maximum. Celui-ci ne pourra pas être cumulé avec les deux mécanismes d'indemnisation wallons.

Ce prêt devra être demandé auprès de votre organisme bancaire.

6. Gel des taxes de la Région wallonne et de certaines communes

Le Gouvernement wallon a, de son côté, gelé toutes les taxes régionales liées aux commerces, au prorata du nombre de jours de fermeture imposé par les autorités.

Il en va de même pour les taxes communales dans certaines communes.

En tant qu'employeur, différentes mesures supplémentaires vous sont également accordées, telles que le recours au chômage temporaire, le report de paiement des sommes dues à l'ONSS, à l'OPOC (CP124) ou au Fonds HORECA (CP302).

Cet article a été rédigé sur base des informations disponibles le 28 avril 2020 auprès de différentes sources (1890, administration fiscale, UCM,...).

Les renseignements fournis à titre informatif ne peuvent, en aucun cas, engager la responsabilité de ses auteurs ou de Hainaut Développement.

Intéressé?

Province de Hainaut
Hainaut Développement
Emmanuel NACHEZ
emmanuel.nachez@hainaut.be
+32 65 342 572



Initiatives d'entreprises

Durant le confinement, alors que la crise sanitaire battait son plein, plusieurs entreprises se sont adaptées, soit pour répondre aux nouvelles demandes du marché, soit pour apporter un soutien et de nouvelles solutions, aux entreprises pour qui, une nouvelle façon de travailler, devait être envisagée. **Rétrospective d'une partie de ces initiatives d'entreprises hainuyères >>**

► Cœur du Hainaut

EkoServices – 17/03 - Mons

Chez EkoServices, l'entreprise a investi dans des machines à coudre et confectionne des masques destinés aux professionnels de première ligne. Une manière de participer à l'effort collectif mais sans en faire un "business lucratif" au passage.



MDS Digital Agency – 18/03 - Mons

MDS Digital Agency propose aux entreprises de gérer gratuitement leur communication sur internet en assurant un service de Community Management sur les réseaux sociaux, des modifications de contenu sur les sites web ainsi qu'un service d'e-mailing clients.



Waystobe – 19/03 - Mons

Dans un esprit de solidarité et de contribution à la lutte des soignants et de l'ensemble de la population contre le COVID-19, la sprl Waystobe a décidé de mettre gratuitement au service de la population son programme de gestion du stress de 15 séances. Selon elle, la gestion du stress contribue à améliorer l'immunité.



Materia Nova – 14/04 - Mons

La pénurie de masques est l'un des gros problèmes de cette crise du Coronavirus. Le personnel de première ligne en a cruellement besoin et le Gouvernement tente donc de trouver des alternatives pour faire face à ce problème. L'une des solutions entrevues est la décontamination des masques. Plusieurs solutions sont testées dont le traitement plasma chez Materia Nova.



BHC – 24/04 - Mons

BHC met à disposition gratuitement son logiciel de gestion Antopolis pour lutter contre le COVID-19, permettant ainsi aux communes d'organiser et de gérer le déconfinement.



► Charleroi Métropole

Distillerie de Biercée et Brasserie des Légendes – 20/03 - Thuin

En solidarité avec le monde médical, la Brasserie des Légendes avec la Distillerie de Biercée ont décidé de mettre à disposition leurs réserves d'alcools et leurs alambics de distillation pour fournir les hôpitaux et pharmacies du pays en alcool désinfectant.



Packaging4professionnal – 23/03 - Fleurus

Pour faire face à l'épidémie du Coronavirus, l'entreprise vient de développer un prototype de masque de protection non clinique, industrialisable à grande échelle et personnalisable, qui devrait offrir une alternative aux citoyens et permettre aux masques types FFP2 d'être exclusivement réservés au personnel médical.



SABCA et SONACA (Gosselies) avec Coexpair (Namur) – 23/03

Pour faire face à une éventuelle pénurie liée au COVID-19, la SABCA, la SONACA et l'entreprise aéronautique Coexpair se sont lancées dans la fabrication de respirateurs.



Creaplex – 25/03 - Fleurus

Depuis mars, l'entreprise Creaplex tourne à plein régime pour assurer les commandes de plexiglas qui sert à protéger le personnel des commerces, pharmacies ou encore, les bureaux de police.



Delphi Genetics – 25/03 - Charleroi

Delphi Genetics veut bloquer la progression du Coronavirus dans le corps. Pour ce faire, l'entreprise carolo fait partie d'un consortium européen de laboratoires et d'entreprises dont le but est de développer un anti-viral ciblant le COVID-19.



AGC Glass Europe – 30/03 - Gosselies

Le FabLab Charleroi a augmenté sa production de visières de protection grâce à AGC Glass Europe qui a décidé de les épauler en assurant eux-mêmes des volumes de production supplémentaires dans leurs propres laboratoires.



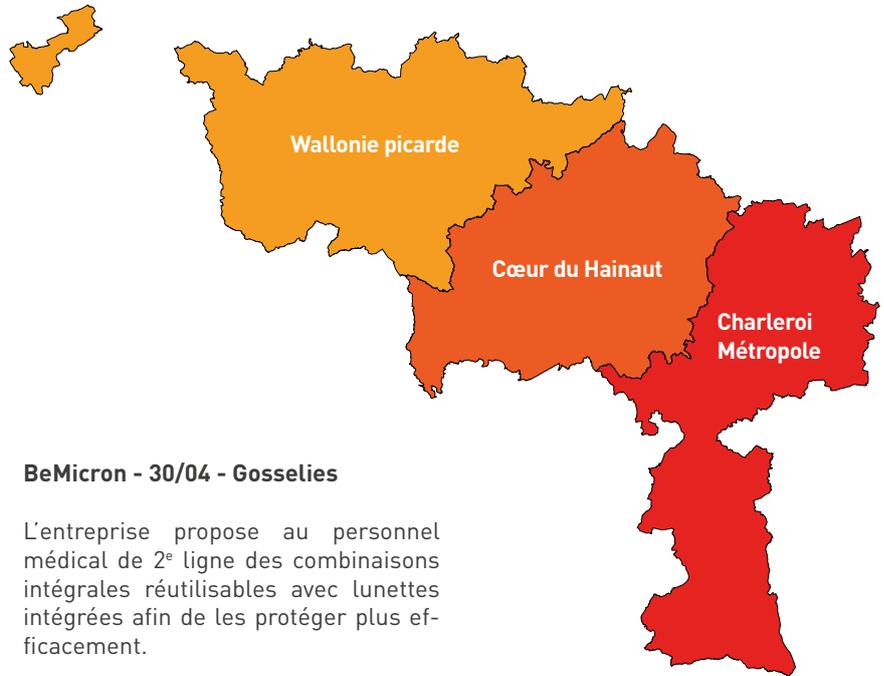
Endo Tools Therapeutics – 30/03 - Gosselies

L'entreprise d'équipements médicaux fait partie du consortium composé d'entreprises, d'hôpitaux et de la VUB qui fournit des masques de "snorkeling" détournés en masques de protection pour le personnel soignant en première ligne contre le Coronavirus.



Univercells – 23/04 - Jumet

Trois biotech européennes: la carolo Univercells, l'italienne ReiThera et l'allemande Leukocare AG annoncent une collaboration stratégique pour le développement et la fabrication, à grande échelle, d'un nouveau vaccin à base de vecteurs adénoviraux contre le COVID-19.



BeMicron – 30/04 - Gosselies

L'entreprise propose au personnel médical de 2^e ligne des combinaisons intégrales réutilisables avec lunettes intégrées afin de les protéger plus efficacement.



Printbox – 06/05 - Montignies

La société d'impression et de broderie sur textile a décidé de diversifier ses activités en se lançant dans la production de maques en tissu personnalisés.



Help&Services – 07/05 - Charleroi

Création d'une application qui permet, soit de proposer à un prix solidaire des masques que vous avez cousus, soit de trouver des masques près de chez vous.



► Wallonie picarde

Distillerie Gervin – 25/03 - Baugnies

Comme d'autres professionnels du secteur, la Distillerie Gervin a fourni des stocks d'alcool aux pharmacies qui le désiraient afin qu'elles puissent fabriquer du gel désinfectant.



Pollet – 28/04 - Tournai

La société Pollet, producteur de produits de nettoyage et d'hygiène, a fait un don de 1 200 flacons de gel hydroalcoolique à la Ville de Tournai.



Bside – 05/05 - Tournai

Les équipes de Bside ont créé une application mobile permettant aux travailleurs d'être alertés lorsque la proximité avec un collègue ne respecte pas la distance légale de 1,5 m.



Retrouvez ces initiatives et bien d'autres sur notre page web:
www.hainaut-developpement.be/initiatives-covid-19



Les marchés publics, une opportunité de relance pour les PME: comment procéder?

Au vu des difficultés rencontrées lors de ces derniers mois, le temps est venu de trouver des solutions afin de pouvoir à nouveau envisager l'avenir de votre entreprise plus sereinement.

Vous êtes-vous déjà intéressés aux marchés publics?

En tant que particulier ou entreprise, lorsqu'un besoin quelconque se manifeste (travaux, fournitures, services), vous pouvez choisir librement l'entreprise qui répondra à ce besoin.

Il n'en est pas de même pour les organismes publics. En effet, ceux-ci sont soumis à la législation des marchés publics et ce, dès que le premier cent est dépensé! Pas question donc de choisir une entreprise sans préalablement assurer une mise en concurrence.

Sachant que les marchés publics représentent des dépenses de plusieurs dizaines de milliards d'euros chaque année en Belgique, il s'agit d'un indéniable vecteur de croissance à ne pas négliger.

Mais qui est soumis à cette législation?

Le terme "pouvoir adjudicateur" désigne l'Etat, les Régions, les Communautés, les Autorités locales mais également les organismes de droit public et personnes qui:

- ont été créés pour satisfaire spécifiquement des besoins d'intérêt général ayant un caractère autre qu'industriel ou commercial;
- qui sont dotés d'une personnalité juridique;
- qui dépendent de l'Etat, des Régions, des Communautés, des Autorités locales.

Comment identifier ces "pouvoirs adjudicateurs"?

Bien souvent, on cite l'Etat fédéral, les Provinces, les Communes, etc. mais on pense moins aux asbl, aux écoles, aux sociétés de logements sociaux,... petites structures financées et/ou contrôlées par des organismes publics et donc soumises elles aussi à la législation relative aux marchés publics.

Plus de 20 000 pouvoirs adjudicateurs existent, rien qu'en Belgique. Imaginez, dès lors, le nombre de marchés publics lancés quotidiennement dans notre petit pays!

Concrètement, comment faire?

- > **Pour les marchés publics dont le montant est inférieur à 139 000 euros HTVA**, les pouvoirs adjudicateurs choisissent les entreprises qui peuvent déposer une offre.

Comme déjà évoqué¹, il est, dès lors, important de prospecter, de vous faire connaître auprès d'eux. Malheureusement, aucun répertoire des pouvoirs adjudicateurs, accessible gratuitement, n'existe à ce jour. Soyez proactif, renseignez-vous. En fonction de votre secteur d'activité, contactez votre commune, les écoles, hôpitaux,... de votre région,...

Pour votre approche commerciale, comme dans votre relation avec le secteur privé, ne négligez pas l'importance de développer quelques outils de "marketing": flyer, site internet,... en faisant état de vos références et de votre savoir-faire, par exemple.

Par contre, gardez à l'esprit que les acheteurs publics sont tenus par la réglementation des marchés publics, informez-vous et formez-vous afin d'en maîtriser les notions fondamentales, cela rassurera votre interlocuteur et vous évitera de commettre des impairs.

> Tout pouvoir adjudicateur est tenu de publier les marchés publics **dont le montant est égal ou supérieur à 139 000 euros**. Ces informations sont disponibles sur la plateforme <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/home.do>

> **Nous contacter**: vous êtes une PME située en région wallonne? Notre métier est de vous accompagner gratuitement pour effectuer toute démarche liée aux marchés publics: utiliser et exploiter au mieux la plateforme e-procurement, décrypter les documents du marché, relire votre offre,...

Notre objectif est de vous faire bénéficier de notre expertise afin d'optimiser vos chances de remporter un marché public!

Impact du report des dettes ONSS sur les marchés publics

Comme vous le savez², pour tout marché supérieur à 30 000 euros, le pouvoir adjudicateur doit obligatoirement vérifier que vous ne rencontrez pas un motif d'exclusion prévu par la Loi. Auquel cas, votre demande de participation/offre ne pourra pas être sélectionnée et analysée par le pouvoir adjudicateur.

Parmi ces motifs figure l'existence de dettes sociales et fiscales.

Pour procéder à cette vérification, le pouvoir adjudicateur consulte une base de données centralisée (DIGIFLOW/TE-LEMARC) pour obtenir une attestation de l'ONSS indiquant votre situation au regard des cotisations sociales. Si vous présentez une dette, vous pourrez être exclu de la procédure de marché public à laquelle vous aurez participé.

Au vu de la crise sanitaire liée au COVID-19, les Autorités fédérales ont offert la possibilité aux entreprises de solliciter un report de paiement des sommes³ dues à l'ONSS jusqu'au 15 décembre 2020.

Quel est l'impact de cette décision sur les motifs d'exclusion? Si vous participez à un marché public, **ces cotisations sociales (et autres sommes) ne risquent-elles pas d'être reprises comme dettes sociales dans les attestations qui sont obtenues par les pouvoirs adjudicateurs?**

Interrogé par la Chancellerie du Premier Ministre, l'ONSS a répondu par la négative et précise que les **attestations qui sont établies tiennent compte de ces reports d'échéances**⁴.

Si votre entreprise bénéficie du report, tel que proposé par le Gouvernement, cela ne constitue donc pas un élément potentiellement bloquant pour votre accès aux marchés publics. Bien entendu, cela ne couvre pas les dettes éventuelles que vous auriez contractées auprès de l'ONSS avant la date du report.

¹<https://www.marchespublics-pme.be/non-classe/pme-soyez-acteurs-des-marches-publics/>

² Voir fiche technique "sélection qualitative" disponible sous <https://www.marchespublics-pme.be/outils-pratiques/les-motifs-d'exclusion-et-la-selection-qualitative/>

³ Quelles sont les sommes qui sont incluses dans ce report d'échéance?

- Les soldes dus sur les cotisations déclarées aux 1^{er} et 2^e trimestres 2020
- Les soldes dus sur la cotisation vacances annuelles exercice 2019
- Les rectifications de cotisations à payer
- Les mensualités attendues sur les plans de paiements amiables

⁴<https://onss.fgov.be/fr/employeurs-et-onss/mesures-coronavirus/report-de-paiement-des-sommes-dues-l-onss> Pas d'information à ce jour sur le sort des dettes fiscales.



Intéressé?

Province de Hainaut
Hainaut Développement
Amandine BLANQUET
+32 65 342 619
amandine.blanquet@hainaut.be

PORTRAITS

D'ENTREPRISES

AMB Ecosteryl , décontamine les masques

Spécialisée dans le traitement de déchets médicaux, l'entreprise AMB Ecosteryl, basée à Mons, a développé, en un temps record, un dispositif de décontamination de masques et blouses de protection. Une solution qui permet de les réutiliser plusieurs fois et de répondre ainsi aux importants besoins des hôpitaux et structures de soins.



Face à la pénurie de masques chirurgicaux et FFP2, le Gouvernement wallon a lancé une task force regroupant plusieurs cabinets ministériels, les bras financiers de la région (SRIW, SOGEP, SOWALFIN) ainsi que plusieurs acteurs économiques et scientifiques majeurs du sud du pays avec un objectif : étudier la possibilité de produire et de décontaminer des masques utilisés.

Fort de son expertise dans le domaine du traitement des déchets médicaux, AMB Ecosteryl a, dès le mois de mars, lancé des essais afin de mettre au point un procédé qui permettrait, non pas de détruire des masques, mais de les décontaminer. Les machines d'AMB Ecosteryl broient et traitent jusqu'à 7 tonnes de déchets par jour, après les avoir décontaminés. Mais ces immenses machines (ainsi que la cuve de décontamination) qui traitent des déchets n'étaient pas adaptées pour cette solution sanitaire de réutilisation de masque.



"Au niveau de la conception de la machine, des solutions professionnelles existaient déjà et permettent d'obtenir la température désirée par chaleur sèche. Nos équipes ont sélectionné les meilleures technologies dont un partenaire pour la conception de la machine. Par contre, il fallait adapter ces systèmes à nos protocoles et aux résultats des nombreux tests et essais effectués jusqu'à ce jour. Il était, par exemple, nécessaire de programmer un cycle spécifique de décontamination pour que la température corresponde à nos critères en termes de durée et de diffusion de la chaleur", explique Frédéric DE MEULEMEESTER, CTO d'AMB Ecosteryl. *"D'un autre côté, poursuit Frédéric DE MEULEMEESTER, pour faciliter la décontamination de son masque ou de sa blouse, nous avons imaginé des boîtes nominatives (comme des boîtes à tartines) dans lesquelles le personnel pourrait poser ses masques utilisés, ces boîtes iraient directement dans la machine, sans être ouvertes, et le personnel pourrait récupérer ses masques*

décontaminés 2h plus tard ou, selon le shift, le lendemain. Avec la certitude que son ou ses masques personnels n'aient pas été manipulés ou touchés. La chaleur sèche peut, en effet, se diffuser de manière homogène à l'intérieur de la boîte. Cela évite aussi les multiples emballages plastiques qui auraient été nécessaires pour reprotéger le masque qui aurait été touché et décontaminé avec une autre solution".

Aujourd'hui, la machine de décontamination est donc opérationnelle afin de venir prêter main forte notamment aux hôpitaux. Et c'est à quelques centaines de mètres du siège d'AMB que le premier exemplaire de M-Steryl sera installé, au CHU Ambroise Paré. Un hôpital qui, comme les autres en Belgique, a vu sa consommation de masques exploser ces dernières semaines. De 430 masques chirurgicaux et 10 masques FFP2 par jour en période normale, le CHU a consommé jusqu'à 2 000 masques chirurgicaux et 400 FFP2 par jour lors de la phase la plus aigüe de la crise en mars-avril.

Une consommation qui représente une charge financière particulièrement importante pour les hôpitaux. D'autant que les prix ont flambé durant la crise. *"Le masque chirurgical qui était habituellement à 25 centimes ne se trouve plus à un tel tarif. Certains masques FFP2 (de bonne qualité) ont été achetés 7,15 euros pièce au pic de la crise,*



ils sont maintenant achetés 4,15 euros pièce”, explique Stéphane OLIVIER, Directeur du CHU Ambroise Paré. Et avec la machine d’AMB Ecosteryl vendue à 6 000 euros, l’investissement sera rapidement rentabilisé.

Autre avantage de cet équipement, il peut également traiter les blouses de protection. Matériel lui aussi particulièrement utilisé durant cette période de pandémie de COVID-19. *“Les blouses représentent également un enjeu majeur en termes d’équipement de protection individuelle pour notre personnel. Au début de la crise, il a particulièrement été complexe de s’en procurer avec le degré de qualité nécessaire”*, explique le directeur d’Ambroise Paré.

De la taille d’un gros lave-vaisselle, la machine peut contenir 35 petites

boîtes de chacune 5 masques chirurgicaux par cycle, ce qui équivaut à 175 masques décontaminés par cycle. Un cycle complet (manutention, décontamination) dure 2h. En partant de la possibilité de faire 12 cycles par jour, il est possible de décontaminer 2 100 masques chirurgicaux par jour. Les masques FFP2 étant plus gros, il est possible d’en traiter 120 (modèle KN95) par cycle et donc 1 440 par jour. Pour les modèles à coques, il est possible d’en décontaminer 864 par jour. Enfin, au niveau des blouses, il est possible d’en traiter 12 par cycle et donc 144 par jour sur une base de 12 cycles. Dernier atout: sa facilité d’utilisation. Une simple prise de courant suffit à l’alimenter et une seule personne est nécessaire à son fonctionnement.

Un concept de décontamination qui rejoint les préoccupations environnemen-

tales d’AMB Ecosteryl. Pas de déchets, pas de fumée toxique, pas d’eau contaminée. Et des protections individuelles vouées initialement à la destruction qui deviennent réutilisables. *“Avec cette machine de décontamination de masques, nous espérons pouvoir aussi jouer en faveur de l’environnement et du recyclage et, grâce aux boîtes personnelles, ce sont aussi autant d’emballages plastiques de protection qui ne seront pas générés”* explique Amélie MATTON, COO d’AMB.

Une fois installée au CHU Ambroise Paré, les équipes d’AMB Ecosteryl et du CHU collaboreront afin d’analyser les premiers retours des utilisateurs et, si nécessaire, adapter le processus.

Aurélien LAURENT

I-Care , adapte ses caméras thermiques

En Italie le 21 février, Fabrice BRION, le CEO d’I-Care, a rapidement pris la mesure de la gravité de la situation. Dès son retour, et alors que la pandémie n’avait pas encore plongé la Belgique dans le confinement, il a mobilisé ses équipes. *“Dès le lendemain de mon retour, nous avons réfléchi à comment nous protéger face à la menace du Coronavirus. Très vite un de nos ingénieurs a proposé de modifier une caméra thermique afin qu’elle puisse détecter la température corporelle et nous l’avons installée à l’entrée de nos bureaux à Mons”*, explique le patron et fondateur d’I-Care.



Une réactivité payante

Et, très rapidement, cette mesure interne a intéressé plusieurs clients de l’entreprise de passage au siège montois du groupe. Le dispositif a donc été décliné afin d’équiper d’autres structures. Une manipulation assez simple pour les équipes d’I-Care. *“Nous développons et concevons déjà de nombreux capteurs. L’opération pour modifier ces caméras est donc rapide et nous*

avons pu répondre sans longs délais à ces premières demandes”, souligne Fabrice BRION. Une réactivité particulièrement intéressante dans une situation de crise sanitaire comme celle générée par la pandémie de Coronavirus.

Après ses premiers clients qui ont découvert le dispositif au hasard de leur passage à Mons, d'autres sont venus frapper à la porte d'I-Care et, aujourd'hui, ce sont près de 1 000 caméras thermiques qui ont été distribuées auprès d'une multitude d'entreprises et de structures publiques

et privées. Ecoles, aéroports, maisons de retraites, hôpitaux, les débouchés (clients ?) sont évidemment particulièrement nombreux.

Nouveaux débouchés pour l'entreprise

Face à une situation qui va malheureusement s'inscrire dans la durée, I-Care envisage aujourd'hui de créer une ligne de production qui serait dédiée à la fabrication de ces caméras thermiques. *“Vu la demande et étant donné que c'est une tendance sur le long terme,*

nous envisageons de les fabriquer nous-mêmes. Aujourd'hui, nous les assemblons, demain, nous pourrions assurer l'ensemble de la production”, explique Fabrice BRION. La PME montoise envisage donc de créer une nouvelle ligne de production afin de fabriquer ces caméras. Un investissement qui pourrait amener l'entreprise à ouvrir une dizaine de nouveaux postes de travail. Un projet qui pourrait aboutir avant la fin de l'année.

Aurélien LAURENT

Deltrian , des masques 100 % wallons!

Basée à Fleurus, l'entreprise Deltrian est active dans de domaine de la filtration de l'air depuis 50 ans. Et la PME carolo a été choisie par la Région wallonne pour être son fournisseur de masques. Une nouvelle aventure pour l'entreprise qui sera en mesure de produire jusqu'à 30 millions de protections cette année.

Face à la pénurie de masques et à la dépendance à des fournisseurs exclusivement étrangers et principalement chinois, la Wallonie a voulu lancer une filière 100 % régionale de production de masques. Un projet mené en un temps record par les bras financiers du sud du pays, la Sogepa et la SRIW, et qui a abouti à la sélection de Deltrian International comme partenaire privilégié de la Région wallonne. *“Au départ, la taskforce de la Région wallonne a identifié quatre acteurs potentiels pour procéder à la production de masques chirurgicaux. Après examen, sur la base de critères objectifs (conformité aux normes du produit, engagement de disposer des matières premières, stabilité de l'investissement, crédibilité du business plan, délais de mise en œuvre,...), nous avons été sélectionnés”*, indique l'entreprise.

Concrètement, ce projet de masques chirurgicaux wallons repose sur la création d'une co-entreprise, Deltrian protective Equipment, filiale de Deltrian et détenue à 49 % par la Région wallonne. Une participation qui représente un investissement de 250 000

euros pour la Wallonie, en plus d'un prêt de 450 000 euros accordé par ces bras financiers. La nouvelle structure ainsi créée va acquérir ses machines de production en Allemagne et sera en mesure de déjà produire plusieurs millions de masques chirurgicaux avant la fin de l'année.

Et si, initialement, le projet prévoyait une production annuelle de 30 millions de masques via deux chaînes de production, Deltrian a rapidement revu ses objectifs à la hausse en doublant ses capacités, soit 60 millions de masques par an, via non plus deux lignes de fabrication, mais quatre. 160 masques seront ainsi produits chaque minute par l'entreprise fleurusienne Deltrian qui assurera l'entièreté du processus puisqu'outre la fabrication, elle sera également en mesure d'emballer les masques et ce, via une procédure automatisée dans un environnement où les normes sanitaires les plus strictes seront respectées.

Mais la Région wallonne n'est pas la seule à être venue frapper à la porte de Deltrian, le Gouvernement fédé-

ral a lui aussi sollicité la PME carolo. Cette fois, non pas pour la fabrication de masques, mais pour la fourniture d'une solution de filtration à insérer dans les masques dits *“de confort”*. Un filtre distribué à l'ensemble de la population belge grâce à Deltrian et à une deuxième entreprise basée en Flandre, Sioen. Une belle preuve de confiance pour l'entreprise: *“Cette réponse à la requête du gouvernement a été possible grâce à nos équipes. En effet, dès l'émergence de cette crise, notre première priorité a été d'assurer la sécurité et le bien-être de nos collaborateurs. Nous sommes extrêmement fiers de tous nos employés qui font leur maximum pour que nous puissions tenir nos promesses envers les clients et les consommateurs. Les marques intenses de solidarité observées ces dernières semaines nous prouvent, encore une fois, à quel point nous formons une équipe soudée”*, explique Deltrian.

Aurélien LAURENT

Dossier central

Le Hainaut face au COVID-19



Depuis plusieurs mois, une grande partie de notre planète est touchée de plein fouet par la pandémie de Coronavirus. Une situation sans précédent tant son impact dépasse largement celui d'une crise sanitaire. Ses répercussions se font en effet sentir dans des pans entiers de notre société et, évidemment, aussi dans la province du Hainaut. Et si aujourd'hui il est encore difficile de faire un état des lieux complet de l'ampleur de la crise et de son impact, il est néanmoins déjà évident que la pandémie de COVID-19 va créer un précédent dans notre histoire moderne. Depuis la Seconde Guerre mondiale, notre pays n'avait plus connu autant de bouleversements dans un laps de temps aussi court et pour une période dont la durée est encore inconnue. Une incertitude qui renforce le caractère exceptionnel de la situation.

Ce dossier n'a pas vocation à revenir sur l'ensemble des paramètres de cette crise ou de dresser un état des lieux complet de la situation en Hainaut, que ce soit d'un point de vue sanitaire, économique, social, culturel ou encore, pédagogique. Elaboré en quelques jours seulement, il ambitionne modestement de mettre en lumière les nombreux acteurs hainuyers qui ont œuvré ou œuvrent encore, pour certains, nuits et jours, à la lutte contre le Coronavirus. Une mobilisation, elle aussi, sans précédent dont il n'est évidemment pas possible de dresser un état des lieux exhaustif.

Le secteur hospitalier au cœur du combat

Depuis le 13 mars, comme dans le reste du pays, les hôpitaux du Hainaut ont enclenché leur plan d'urgence. Une mobilisation du secteur hospitalier jamais vue. En quelques heures, des centaines de consultations et opérations ont été annulées. Des services entiers ont été réorganisés afin de faire face à un afflux important de patients potentiellement porteurs du COVID-19.



Aux abords de certains hôpitaux, des infrastructures d'accueil provisoires ont été mises sur pied en quelques heures afin de limiter les risques de contamination. Du personnel de services impactés par la suppression des consultations et opérations non urgentes a été formé et mis à disposition des unités spéciales COVID-19.

Une intense collaboration inter-hospitalière

Au plus fort de la crise, les collaborations entre les différents hôpitaux et réseaux hospitaliers ont été maximales. Touchée de plein fouet par la pandémie, la région de Mons et du Borinage a ainsi vu plusieurs de ses hôpitaux approcher dangereusement, voire atteindre, la saturation. Plusieurs patients montois ont alors pu rejoindre d'autres établissements dans la province, notamment le CHR Haute Senne à Soignies. Légèrement moins exposés, les hôpitaux de Charleroi ont pu, eux aussi, jouer la carte de la solidarité avec leurs homologues de la province. Lorsque certains voyaient leur service de soins intensifs saturé, le centre d'appel 112 du Hainaut a ainsi pu détourner certains nouveaux patients vers le sud de la province.

Confrontés à une importante pénurie de protections individuelles, les hôpitaux ont pu compter sur la solidarité de nombreux bénévoles anonymes. Un formidable élan qui a permis aux personnels soignants de disposer du matériel indispensable à la prise en charge des patients touchés par le Coronavirus. A La Louvière, le CHU Tivoli a ainsi lancé un véritable atelier de confection de tenues de protection. Installé, dans un premier temps, au dernier étage de l'hôpital, dans le restaurant du personnel, l'atelier, qui a vu plusieurs dizaines de bénévoles se relayer, a pris ses quartiers au Louvexpo. Soumis à rude épreuve, les hôpitaux hainuyers ont, durant plusieurs jours, en avril, accueillis plus de 700 patients touchés par le COVID-19, avec un pic atteint le 14 avril où 764 personnes étaient hospitalisées dans des services COVID-19 ou au sein d'unités de soins intensifs. Des chiffres qui font du Hainaut l'une des provinces belges les plus touchées par la pandémie.

Elan de solidarité

Cette situation inédite au sein des hôpitaux a suscité des manifestations de soutien, toutes aussi exceptionnelles. A côté des nombreux restaurateurs qui ont livré des centaines de repas aux personnels soignants, des entreprises qui ont cédé des masques ou des éléments de protection individuelle ou encore, des particuliers qui se sont mobilisés de diverses manières, de nombreux dons sont aussi parvenus aux hôpitaux.

Certaines institutions se sont également mobilisées en faveur des services de santé. Ainsi, le Fonds pour la Recherche médicale dans le Hainaut (FRMH) a lancé un appel aux dons en faveur des hôpitaux du Hainaut. Et, en quelques jours à peine, ce sont 100 000€ qui ont été récoltés. Une enveloppe qui a principalement été divisée entre les différents hôpitaux partenaires du FRMH: le CHU Ambroise Paré, le CHU Tivoli, le CHU de Charleroi, le Grand Hôpital de Charleroi, EpiCURA et le Groupe Jolimont. "Ces dons ont principalement servi à l'acquisition de matériel tels qu'un respirateur, des masques FFP2, des lunettes et blouses de protection, l'aménagement d'une salle de réanimation, du matériel médical et de ventilation ainsi que des tablettes pour vidéocalls pour les patients", a indiqué le FRMH.

Le Fonds a également reversé 8 000 € au FabLab de Mons pour l'achat de matériel nécessaire à la confection de visières de protection (voir plus bas).

Enfin, le FRMH a également alloué 5 000 € à une étude européenne coordonnée par l'UMONS et qui a pour objectif d'analyser le lien entre l'anosmie, la perte du goût et de l'odorat et le COVID-19.

Sollicités d'une façon tout à fait inédite dans leur histoire, les hôpitaux ont également pu compter sur la mobilisation de certains acteurs publics. Ainsi, la Province de Hainaut a, dès le 20 mars, débloqué 1,3 million d'€ afin d'acquérir



30 respirateurs. Un achat qui répondait à un appel des structures hospitalières privées et publiques du Hainaut. Des appareils qui ont été livrés au début du mois de mai et qui devraient permettre aux services de soins intensifs d'absorber moins difficilement un éventuel nouvel afflux de patients lié à une seconde vague de la pandémie.

La Province a également débloqué un budget afin de fournir les hôpitaux en masques FFP2, pousse-seringues électriques et systèmes d'oxygénation.

Une mobilisation financière qui est venue s'ajouter à celles des services provinciaux et, notamment, ceux du Gouverneur qui ont joué un rôle central dans la gestion de la crise. Notamment lors de la distribution des masques vers les professionnels de la santé ou via le recours au personnel de la Défense sollicité pour renforcer les équipes des maisons de repos.

La technologie à la rescousse

Face à la pénurie de protections individuelles, masques, gants, blouses, visières, etc., certains ont mis leur créativité au service des acteurs de la santé. Une créativité où la technologie a trouvé une place particulièrement importante. Ainsi, la communauté de l'impression 3D a été, en quelques jours, projetée sur le devant de la scène. Encore classée dans le domaine des niches technologiques, elle est apparue aux yeux du grand public comme une solution rapide et efficace à la pénurie de certains matériels.

Ainsi, de nombreux imprimeurs 3D amateurs ont rapidement proposé leurs services afin de fabriquer, par exemple, des supports pour visières de protection. En quelques jours, via des ateliers provisoires parfois installés au milieu de leur salon, ces imprimeurs 3D ont fabriqué des milliers de pièces principalement pour les professionnels de la santé.

La mobilisation des FabLabs

En parallèle de ces initiatives privées, plusieurs FabLabs (fabrication laboratory) hainuyers se sont aussi mobilisés. Dès la fin du mois de mars, en collaboration notamment avec plusieurs hôpitaux, ils ont débuté la production de visières de protection. En quelques jours seulement, le FabLab Wapi, le Fab-C (Charleroi) et le FabLab Mons ont été en mesure de lancer une importante production de protections individuelles. Une mobilisation qui est le fruit d'une belle collaboration entre les FabLabs wallons qui se sont échangés leurs procédés et leurs retours d'expériences afin de mettre au point la meilleure solution. Une entre-aide qui a permis d'accélérer le processus. Ainsi, par exemple, le FabLab de Wallonie picarde avait déjà pu, avant la fin du mois de mars,



créer 1 300 visières de protection pour les personnels soignants des hôpitaux de la région. Et la collaboration s'est même intensifiée entre les trois FabLabs du Hainaut qui se sont notamment échangés des matériaux.

Mais les FabLabs ne se sont pas limités aux besoins des acteurs de la santé. Ils ont également pu apporter leur aide aux collectivités locales. A Charleroi notamment, le Fab-C a répondu à une commande de 3 000 visières pour la Ville de Charleroi. Protections que la ville a ensuite distribuées aux médecins généralistes, aux kinésithérapeutes, mais aussi au personnel soignant à domicile, aux maisons de repos, au personnel communal, au CPAS et à la zone de police de Charleroi.

Au début du mois d'avril, les 3 FabLabs hainuyers avaient déjà produit près de 20 000 visières! Et ils ne se sont pas arrêtés à cette production puisqu'ils ont su aussi s'adapter à l'évolution des besoins. Ainsi, les FabLabs ont aussi produit des pièces afin d'adapter les masques de plongée d'une célèbre enseigne d'articles de sport à un usage médical. Des attaches de masques pour soulager les oreilles des soignants sont aussi sorties de leurs imprimantes. Sans oublier la participation au projet de diviseur de flux de respirateur afin qu'il soit utilisable pour deux patients. Une innovation menée en collaboration avec Machine 3D (Valenciennes) et l'Hôpital d'Ath.

Des students inventifs et réactifs

Face à cette crise sans précédent, la réactivité de certains a, plus que probablement, contribué à sauver des vies. Une réactivité issue de tous les horizons de la société. A Charleroi, trois étudiants ont développé et lancé, en 48 heures à peine, une plateforme en ligne de mise en relation entre les institutions médicales et les experts de la conception d'objets médicaux en 3D. "Tout a démarré à la suite d'une réunion avec l'Intercommunale de Santé publique du Pays de Charleroi vendredi dernier", explique Martin ADAM. "J'ai réalisé qu'il était urgent de créer une sorte de "bibliothèque partagée"



en ligne rassemblant une multitude de pièces médicales en fichiers 3D, afin de limiter au maximum le risque de pénuries durant cette période de crise. Je ne pouvais rester impuissant alors j'ai décidé de monter une plateforme en 48h avec deux amis pour permettre d'aider directement les hôpitaux. Nous voulons mettre en relation les acteurs de terrain et les personnes capables de conceptualiser des pièces qui sont peut-être vitales pour lutter contre la pandémie."¹

En deux jours, PCOM3D était née. L'objectif de la plateforme est de faciliter la communication entre les institutions médicales et des groupes d'experts, rassemblant des dessinateurs, des ingénieurs, des scientifiques, et même des étudiants, afin de créer une bibliothèque libre de droits qui contient une multitude d'objets médicaux en 3D.

Les entreprises se mobilisent et s'adaptent

Si la crise sanitaire est sans précédent, la situation économique qui en découle l'est tout autant. Rares sont, en effet, les secteurs d'activités épargnés par les conséquences de la pandémie de Coronavirus. Entre les entreprises qui ont dû complètement s'arrêter, celles qui ont vu leur chiffre d'affaires fondre dangereusement ou encore, celles qui ont adapté leur production afin de répondre à de nouvelles demandes, aucun acteur économique ne sortira indemne de cette crise. Néanmoins, au moment d'écrire ces lignes, il est impossible de mesurer l'impact exact de la pandémie de COVID-19 sur le tissu économique hainuyer. Certains secteurs, à la mi-mai, relançaient timidement leurs activités alors que d'autres, comme l'HORECA ou l'industrie culturelle et créative, allaient encore être paralysés ou presque, pendant de longues semaines ou mois.

De nouveaux produits... en urgence

Face à des demandes d'hôpitaux ou d'autres acteurs socio-économiques, certaines entreprises ont réagi extrêmement rapidement afin de développer de nouveaux produits ou services ou d'adapter leurs offres.

Plusieurs exemples sont repris en pages 6 et 7 dans les trois portraits d'entreprises que nous proposons dans ce numéro spécial du B2Hainaut. Des distilleries ont ainsi mis à disposition, notamment de pharmacies, de l'alcool afin qu'elles puissent produire du gel hydroalcoolique; et des caméras thermiques pour l'industrie ont été transformées pour être capables de détecter la fièvre.

Des opérateurs économiques mobilisés

Face à cette situation historique et aux multiples difficultés qu'elle engendre, les acteurs du développement économique hainuyer sont pleinement mobilisés afin d'apporter leur aide aux entreprises. Que ce soit IDEA, IGRETEC, IEG, IDETA, Digital Wallonia, Hainaut Développement et encore bien d'autres, ont multiplié les initiatives: call center pour les entreprises, accompagnement dans les démarches d'aides financières, formations en e-commerce ou encore, par exemple, promotion des circuits courts ou des producteurs locaux. Un accompagnement du tissu économique qui n'est évidemment qu'à son début et qui se poursuivra dans les semaines et mois à venir.

Un élan participatif à l'accent italien

Des initiatives venues directement d'autres régions touchées par le Coronavirus ont aussi trouvé des débouchés dans notre région. Ainsi, plusieurs acteurs économiques wallons et hainuyers dont Thierry LAZZERINI, patron de l'entreprise Eponyme, ont lancé la plateforme "idées suspendues" avec le soutien également du Business Club de Mons, Synergie. Un concept né en Italie qui vise à collecter des idées à partager avec les institutions de la ville pour redémarrer le pays, en tirant parti de la créativité et de l'esprit de collaboration, des valeurs qui ont toujours permis aux Belges (et aux Italiens) d'affronter et de remporter de grands défis.² Concrètement, chacun peut partager ses idées afin de relancer l'économie et ce, dans de multiples domaines: transports, magasins, métiers techniques, événements, HORECA ou encore, professions libérales. Une plateforme basée sur le partage et dénuée de toute intention commerciale. Chacun peut devenir gratuitement ambassadeur et proposer ses idées. En Italie, depuis le lancement de la plateforme en avril, plus de 2 000 idées ont été partagées. Une mobilisation bien nécessaire face à l'ampleur que représente aujourd'hui la relance de l'activité économique.

Aurélien LAURENT

¹ <https://evolutioncarolo.be>
² [Ideessuspendues.be](https://ideessuspendues.be)



Circuits courts et initiatives de distribution locales

Produits locaux et de saison vendus en supermarchés ou en coopératives, plateformes numériques réunissant des producteurs locaux, magasins à la ferme, livraisons à domicile... face à la crise du Coronavirus, nombreux sont les acteurs qui mettent en place des initiatives diverses pour aider le secteur agroalimentaire à maintenir une activité valorisante et économiquement rentable.

Depuis quelques années déjà, Hainaut Développement met à jour régulièrement le site www.hainaut-terredegoûts.be, dédié à la promotion des producteurs locaux de la province du Hainaut. La plateforme référence aujourd'hui plus de 1 020 artisans/producteurs sur notre territoire et présente près de 3 870 produits variés et gourmands au travers de fiches détaillées.

En cette période délicate liée à la pandémie du COVID-19, le site propose désormais une rubrique temporaire consacrée spécifiquement aux différentes initiatives récentes de distribution des produits locaux. Le visiteur peut consulter les dispositions mises en place par les producteurs proches de son domicile pour vendre leur production dans les circonstances actuelles.

Un outil pour localiser aisément les producteurs locaux et les circuits courts

Point central de cette rubrique, un outil simple et efficace développé par la Cellule Agroalimentaire de Hainaut Développement: une carte dynamique* répertoriant les initiatives locales par arrondissement, réunissant plus d'une centaine de producteurs locaux qui bénéficient d'un point de vente direct au sein de leur exploitation et qui offrent aussi, pour certains, des alternatives de distribution de leurs produits (livraison à domicile, points de dépôt, autres).

Alors, si vous souhaitez privilégier les circuits courts et le savoir-faire local pour votre alimentation, n'hésitez pas à consulter cette carte et à contacter les producteurs proches de chez vous... En ces moments difficiles, ils ont grandement besoin de votre soutien.



* Sélection de producteurs établie sur la base d'informations collectées à un moment donné. La liste est non exhaustive et susceptible d'être mise à jour. Pour éviter toute information erronée ou obsolète, nous communiquons essentiellement les coordonnées générales du producteur et recommandons de consulter ses médias numériques pour le détail précis des initiatives de distribution actuelles.

Matériel de protection pour les entreprises agroalimentaires du Hainaut

La Province de Hainaut - Hainaut Développement, dans le cadre de ses missions d'accompagnement des entreprises agroalimentaires, propose de fournir gratuitement, aux entreprises agroalimentaires, du matériel de protection, à savoir des visières en plexiglas qui protègent le visage et des panneaux en plexi à apposer sur les comptoirs.

Début mai, quelques 160 producteurs hainuyers ont déjà pu bénéficier de 480 visières et 180 écrans en plexi.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter
Benjamin LEMBOURG
+32 495 210 775
benjamin.lembourg@hainaut.be

Consultez les supports numériques de Hainaut Terre de Goûts:

www.hainaut-terredegoûts.be
www.facebook.com/hainautterredegoûts

COVID-19

Mesures de soutien et actualités

En raison de l'épidémie du Coronavirus, l'Administration générale des Douanes et Accises (AGDA), le SPF Economie, la Commission européenne et l'Agence fédérale des Médicaments et des Produits de Santé (AFMPS) ont mis en place une série de dispositions, de mesures de soutien et de règlements visant à faciliter l'obtention de certains produits, à diminuer les charges sur les entreprises et à assouplir certaines démarches dans un contexte économique mondial extrêmement difficile. Vous trouverez, ci-dessous, un résumé de ces mesures; nous vous invitons à lire l'intégralité des textes sur les sites web des organes officiels concernés et à vous tenir informés dans la rubrique "Face à la crise COVID-19" de notre site web.

- **Circulation des marchandises**

Le transport de marchandises se poursuit; les frontières de l'Espace Schengen peuvent être franchies par les marchandises jusqu'à nouvel ordre.

- **Importation des marchandises**

Il n'y a pas d'obstruction à l'importation de marchandises issues de pays tiers sur le territoire de l'UE. Toutefois, les contrôles sont renforcés sur l'importation de masques buccaux afin d'empêcher l'introduction sur le territoire européen de masques ne répondant pas aux règles de conformité européennes.

Il est également à noter que, sous certaines conditions, les dons d'équipement de protection individuelle (EPI) au secteur médical peuvent bénéficier d'une exonération définitive des droits à l'importation. La TVA due à l'importation est également exonérée dans ce cas de figure.

- **Exportation des marchandises**

- Equipements de protection individuelle

Dans le cadre de la crise épidémiologique actuelle, la Commission européenne a émis une note d'orientation aux Etats membres relative au règlement d'exécution UE 2020/402 de la Commission **soumettant l'exportation de certains EPI à la présentation d'une autorisation**. Ces mesures ont été adoptées, compte tenu de l'augmentation des besoins en EPI et de la hausse sensible à laquelle il convient de s'attendre en ce qui concerne la demande de ces produits, parallèlement

au développement des pénuries dans plusieurs Etats membres de l'UE. Le règlement d'exécution s'applique à toutes les exportations de ces produits en dehors de l'Union. Cela inclut tous les pays non-membres de l'UE, y compris les partenaires préférentiels. Une exception est faite pour les 4 Etats membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE): la Norvège, la Suisse, le Lichtenstein et l'Islande ainsi que pour Andorre, les Iles Féroé, le Vatican et Saint-Marin. Les échanges entre Etats membres de l'UE ne sont pas concernés par ce règlement, y compris le Royaume-Uni.

Cette **licence d'exportation** est délivrée en Belgique par le SPF Economie. Elle ne concerne que les marchandises répondant à la description suivante: "Protection contre les matières potentiellement infectieuses et protection de l'environnement contre les matières potentiellement infectieuses dispersées par l'utilisateur": les lunettes et visières de protection, les écrans faciaux, les équipements de protection bucco-nasale, les vêtements de protection et les gants. Les codes douaniers (HS) correspondants aux marchandises visées sont consultables sur le site du SPF Economie. Toutefois un **certificat d'exemption** est prévu pour les produits possédant les mêmes codes douaniers que ces EPI mais destinés à d'autres fins que des fins médicales (ex.: articles de sport de protection individuelle). Pour plus d'informations sur cette exemption de licence à l'exportation, veuillez consulter le site du Forum national des Douanes.

De plus, en date du 01/04/2020, la Commission européenne a mis à disposition une liste des FAQ (Questions fréquentes) concernant les exigences en matière d'exportation d'équipements de protection individuelle. Cette liste des FAQ est disponible sur le site de la DG Trade (voir sources ci-dessous).

- Médicaments

L'Agence fédérale des Médicaments et des Produits de Santé (AFMPS) a pris un nombre de mesures afin d'éviter les pénuries de médicaments. Ces mesures ont été affinées dans la version consolidée de la décision de l'Administration générale de l'AFMPS. En effet, la Belgique opère comme une plaque tournante logistique pour certains médicaments. Dès lors, l'interdiction d'exportation en dehors de l'EEE (Espace économique européen) pourrait conduire d'autres pays à ne pas avoir accès à ces médicaments. C'est pourquoi l'interdiction d'exporter est remplacée par une obligation de notification à l'AFMPS. Mais, dans l'intérêt des patients belges, l'AFMPS peut toujours interdire les exportations. Ces mesures seront d'application jusqu'au 1er juin 2020. Elles sont consultables sur le site web de l'AFMPS.

- **Accises**

Différentes mesures ont été prises par les douanes concernant les produits soumis à accises.

- Production de désinfectants par les pharmaciens

Exceptionnellement et pour une période déterminée, les pharmaciens qui n'ont pas d'autorisation d'"Entrepositaire agréé" ou l'autorisation "Alcool éthylique et boissons alcoolisées-secteur médical" peuvent:

- se procurer de l'alcool éthylique en exonération de l'accise (en vue d'une dénaturation);
- dénaturer de l'alcool éthylique avec de l'éther (qui sera employé pour la production de désinfectants);
- produire des désinfectants en utilisant de l'alcool éthylique (en exonération de l'accise);
- se procurer de l'alcool éthylique dénaturé en régime de suspension de droits (pour la production de produits non destinés à la consommation humaine).

Ces pharmaciens devront tenir 3 registres (quantités d'éthanol reçues, quantités d'éthanol dénaturées, quantités de biocides autoproduits vendus).

- Mesures adaptées pour la production de gels hydroalcooliques, d'alcool pour les mains et de désinfectants à base d'alcool.

Seules les pharmacies et les entreprises dont l'autorisation "Entrepositaire agréé" comporte le code S400 et qui disposent d'une autorisation "Biocides" (temporaire ou autre) du SPF Santé publique, sont autorisés à produire ces différents désinfectants. L'AGDA met à la disposition de ces opérateurs économiques la liste des conditions à remplir pour pouvoir fabriquer ces produits, la liste des alcools autorisés et une série de réponses aux questions courantes sur ce sujet sur sa page "Actualités concernant le Coronavirus".

• **Délivrance d'une autorisation temporaire "Exportateur agréé" en matière d'origine**

En raison de l'épidémie de Coronavirus, plusieurs entreprises ont déjà informé l'AGDA que les certificats d'origine, qui sont normalement requis à l'importation pour le dédouanement correct des marchandises, ne peuvent actuellement pas être fournis ou ne peuvent être fournis que sous format électronique (scan). Cela est

dû au fait que les documents originaux n'arrivent pas à temps à destination, que les originaux sont temporairement conservés dans le pays exportateur ou que les autorités du pays exportateur ont même cessé de viser ces certificats.

Par conséquent, sur proposition de la Commission européenne, il a déjà été accepté que ces certificats puissent être présentés, temporairement, sous forme numérique lors de l'importation, à condition qu'ils soient considérés comme conformes par l'agent vérificateur et que les certificats originaux soient reçus et archivés ensuite par le déclarant (aux fins de toute vérification ultérieure). Parallèlement, en ce qui concerne l'exportation, la Commission européenne demande aux Etats membres d'utiliser le plus largement possible d'autres moyens de certification, tels que l'autorisation "Exportateur agréé".

Afin de faciliter la tâche des opérateurs qui ne sont pas encore des "Exportateurs agréés" et de faciliter les tâches du personnel douanier assurant la permanence, l'AGDA permet temporairement aux opérateurs d'obtenir une autorisation (provisoire) d'exportateur agréé avant l'audit normalement obligatoire. Ces autorisations provisoires deviendront alors définitives dès que l'audit obligatoire sera réalisé. Les conditions et la marche à suivre pour accéder à ce statut peuvent être consultées sur le site de la douane belge. La présente mesure est temporaire et valable jusqu'à nouvel ordre.

• **Autorisations douanières: ajout temporaire de nouveaux lieux de stockage**

En raison du contexte lié à la gestion de l'épidémie de Coronavirus et des mesures exceptionnelles et temporaires prises par le Gouvernement belge menant à la cessation de certaines activités et à la fermeture de nombreuses sociétés, on constate un impact important sur la logistique et l'entreposage des marchandises importées qui ne trouvent pas de destination douanière finale.

En réponse à ces difficultés, l'AGDA a décidé d'autoriser tous les titulaires d'autorisation de perfectionnement actif, d'entrepôt douanier, d'installations de stockage temporaire ou de

lieux de chargement et de déchargement à introduire, par email, à l'autorité compétente pour la délivrance de l'autorisation, une demande d'extension de leur autorisation actuelle à d'autres lieux de stockage dans la mesure où ces lieux de stockage se situent en Belgique et sont utilisés uniquement pour le stockage des marchandises qui n'ont pas trouvé de destination douanière finale.

• **Mesures de soutien**

L'AGDA a également pris des mesures de soutien tant pour les titulaires d'un compte de crédit que pour ceux qui n'en disposent pas. Ces mesures ne sont actuellement accordées que pour les redevabilités suivantes:

- les accises et la cotisation d'emballage sur les alcools et les boissons alcoolisées ou non,
- la TVA.

L'AGDA n'exigera aucun intérêt de retard pour ces droits pendant la période d'application de ces mesures. Depuis le 21/03/2020, PLDA a été adapté pour modifier automatiquement le délai de paiement qui passe à 4 semaines au lieu d'une semaine. Ces mesures sont d'application jusqu'au 30 juin 2020. Les redevabilités non citées (par exemple les droits d'entrée) ne font, à ce jour, l'objet d'aucune mesure. Elles doivent donc être payées dans les délais prescrits.

Contact AGDA:
da.crise-crisis@minfin.fed.be

Sources et informations complémentaires:
Hainaut Développement (actus COVID-19): <http://www.hainaut-developpement.be/ crise-covid/>
Législation de l'UE: <https://eur-lex.europa.eu>
UE/DG Trade – FAQ Export EPI: https://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2020/april/tradoc_158693.pdf
Administration générale des Douanes et Accises (actus COVID-19): https://finances.belgium.be/fr/douanes_accises/entreprises/corona-informations-et-mesures
SPF Economie: <https://economie.fgov.be/fr>
Forum national des Douanes: <https://www.naforna.be>
AFMPS: <https://www.afmps.be/fr>
Organisation mondiale des Douanes: <http://www.wcoomd.org/fr.aspx>

Intéressé?

Province de Hainaut
Hainaut Développement
Caroline DORIGNAUX
+32 65 342 579
caroline.dorignaux@hainaut.be

OBJECTIF BLUE STONE ADAPTE SES ACTIONS

- Chantiers-écoles, visites de terrain et autres manifestations estivales ont dû être annulés ou reportés en raison de la crise du COVID-19. Malgré cet agenda perturbé, Objectif Blue Stone continue à soutenir la filière de la pierre bleue en adaptant ses actions.



Un premier cycle de formations sur les “techniques de relevés numériques”

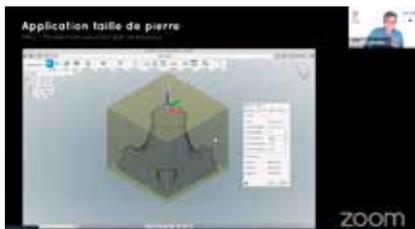
Il y a un peu plus d'un an, se produisit l'incendie de la Cathédrale Notre-Dame de Paris. Aujourd'hui, la numérisation de l'édifice permet l'accélération de sa reconstruction.

Afin d'être en phase avec cette actualité, trois sessions sur la découverte des techniques numériques de relevé d'éléments en pierre ont été organisées en support “webinaire” sur Zoom.

- **La première session** (23 avril 2020) fut consacrée à un **tour d'horizon des différentes techniques d'acquisition** qui sont utilisées aujourd'hui.
- **La deuxième session** (30 avril 2020) aborda la **photogrammétrie**, une technique qui s'appuie sur le traitement de données photographiques pour produire des modèles 3D.
- **La troisième session** (7 mai 2020) fut dédiée à l'utilisation des **scanners manuels à lumière structurée** qui permettent de relever avec une grande précision les éléments en pierre.

Les différents participants avaient la possibilité d'interagir en direct avec le formateur, Benoit LEMMENS, Architecte à l'Agence wallonne du Patrimoine – Pôle de la Pierre.

Ce premier cycle fut une réussite en réunissant pas moins de 42 participants dont des tailleurs de pierre, architectes, géomètres ou encore, archéologues.



Des avantages non négligeables pour les professionnels de la pierre

Ces formations en ligne présentent de nombreux avantages.

Premièrement, elles garantissent un niveau maximal de sécurité pour les participants et formateurs qui peuvent rester à domicile.

Ensuite, en abolissant les distances, ces formations donnent l'opportunité à un public élargi d'y participer. Plusieurs tailleurs de pierre provenant du sud de la France ont ainsi pu assister à la formation en ligne sur les techniques de relevés numériques.

Enfin, ces supports de formation assurent une certaine flexibilité pour les professionnels qui peuvent choisir de s'absenter de la formation et la réviser plus tard.

D'autres actions “à distance”?

En plus de ces formations en ligne, le Projet OBS propose d'autres actions “à distance”:

- Un coaching individualisé grâce à un pool d'experts reconnus (finance, marketing, etc.)
<https://www.objectifbluestone.eu/beneficiaires-dun-coaching-gratuit/>
- Des visites virtuelles de carrières, ateliers, etc.
<https://www.objectifbluestone.eu/metiers-et-sites-de-formations/>
- Un espace de promotion et de réseautage (B2B, B2C et B2G) sur la plateforme numérique “le carrefour européen de la pierre bleue”
<https://www.objectifbluestone.eu/inscription/>

La filière pierre se mobilise pour aider le personnel soignant

- La marbrerie “Design Stone” a participé à la création de prototypes de masques de protection.



- Les Carrières du Hainaut ont distribué gratuitement plus de 450 lunettes de protection au personnel du CHR Haute Senne.

Intéressé?

Province de Hainaut
Hainaut Développement
Arnaud FLEURQUIN
+32 65 342 638
arnaud.fleurquin@hainaut.be

Reprogrammation des actions B2B en raison de la crise COVID-19

- **Tavola** (15-17/03 – Courtrai)

Ce salon consacré à l'alimentation fine et aux produits frais (Courtrai) est dorénavant programmé les 13, 14 et 15 septembre. Les inscriptions aux B2B restent ouvertes sur <https://tavola.b2match.io/>



- **B.I.O. N'Days** (25-26/03 – Valence - France): cette convention d'affaires internationale pour les produits biologiques ainsi que le B2B associé sont reportés aux 8 et 9 juillet 2020.

Plus d'infos: <https://www.biondays.com/accueil/>



- **Hannover Messe** (20-24/04 – Hanovre - Allemagne)

D'abord reportée du 13 au 17 juillet prochain, l'édition 2020 de ce forum mondial de l'industrie à Hanovre n'aura finalement pas lieu.

Mais le B2B est maintenu et sera virtuel. Les rencontres physiques seront remplacées par des visio-conférences. Deux périodes de rendez-vous sont proposées: du 20 au 23/04 et du 13 au 17/07. Les nouvelles inscriptions restent possibles. Plus d'infos: <https://technology-business-cooperation-days-2020.b2match.io/>



Enterprise Europe Network met maintenant son expertise à contribution afin de proposer des plateformes permettant la rencontre **virtuelle** sur base de profils, d'offres et de demandes. Celles-ci commencent maintenant à se multiplier souvent au niveau des régions mais aussi au niveau du réseau lui-même.

Hainaut Développement – via le réseau EEN wallon – est impliqué dans 2 projets, autant d'opportunités pour les entreprises wallonnes d'être mises en relation avec des partenaires potentiels :



la plateforme **BIOWIN** : <https://biowin-cooperation-platform-covid-19.b2match.io/>



la plateforme <https://care-industry-together-against-corona.b2match.io/>

mise en place par le groupe sectoriel « **Healthcare** » du réseau européen et piloté par EEN Flanders.

Contact: Pascale TRIFFOY - +32 65 342 627 – pascale.triffoy@hainaut.be



Adaptation des activités des réseaux d'entreprises durant le confinement

Le secteur économique, lourdement impacté durant la crise sanitaire COVID-19, a pu compter sur le soutien des business clubs hainuyers qui ont eu à cœur de rester aux côtés de leurs membres en cette période difficile et ont continué à les soutenir au mieux au travers de différentes initiatives.

Plusieurs business clubs ont ainsi transformé leurs événements de networking en présentiel en moments d'échanges virtuels au travers de plateformes de vidéo-conférence telles que Zoom, Skype ou Microsoft Teams.

Différentes thématiques au cœur des préoccupations des entreprises ont ainsi pu être abordées, en voici quelques unes:

- l'organisation des Assembly en ligne ou des workshops en ligne sur le thème de CANVA ou de la prospection téléphonique pour les membres de Madame Network;

- les dispositifs mis en place par le secteur bancaire pour les membres du Club 44;
- l'extension des secteurs d'activités concernés par l'indemnité compensatoire aux PME et indépendants wallons pour les membres de Synergie Business club;
- les mesures gouvernementales en faveur des entreprises pour les membres du Cercle de la Réunion;
- des formations digitales ou un webinaire sur le télétravail pour les membres de B4C...

Les business clubs ont également beaucoup communiqué sur les initiatives développées par leurs membres pour s'adapter à la crise et sur les démarches solidaires régionales au travers de leurs outils de communication tels que leurs sites web, leurs newsletters et leurs réseaux sociaux.

D'autres actions ont également été mises en place par différents business clubs, citons notamment:

- L'achat de masques FFP2 par le business club Centre Capital pour en faire bénéficier ses membres actifs dans le secteur de la santé et des soins à la personne;
- La participation à la plateforme www.ideessuspendues.be visant à rassembler des idées en vue d'un redémarrage économique après le COVID-19 par Synergie Business Club,...

Ces initiatives ont permis de soutenir le secteur économique durant la période de confinement mais l'accompagnement de leurs membres par les business clubs restera important pendant le déconfinement et la reprise des activités économiques en vue d'une relance économique indispensable.

Farmery Store

soutenu par Socamut



C'est un projet qui est né à Frameries, et même au plein cœur de cette commune, au carrefour des principales routes qui connectent cette populeuse agglomération sur Mons, le Borinage et les Hauts-Pays.



Farmery Store est, dans le plein sens du terme, un marché coopératif couvert (avec, aujourd'hui, 23 coopérateurs associés qui ont investi chacun 500 EUR dans le projet) localisé à l'endroit qu'on appelle aujourd'hui l'"épicerie" de Frameries.

Un marché couvert, comme il en existe encore très peu dans la région de Mons-Borinage.

L'ambition affichée de ses promoteurs: "réduire la distance entre vous et les producteurs-éleveurs-pêcheurs" pour vous offrir le meilleur du goût en garantissant une éthique d'achat", résume Didier DONFUT qui est, avec quelques autres entrepreneurs, à l'origine de ce programme commercial.

Cercle vertueux

Ouvert au grand public depuis février dernier seulement, **Farmery Store**, déployé sur quelque 400 m² de vente avec, aujourd'hui, huit personnes occupées, se propose de privilégier les circuits courts "ce qui suppose, à la fois, le respect des produits mais aussi des métiers artisanaux qui permettent de les produire" insiste Didier DONFUT, Président de la coopérative Farmery Store. Un "cercle vertueux" en quelque sorte!

Contre-garanties de la SOCAMUT

Pour conduire ce projet qui a mûri près d'un an et demi avant de naître, les coopérateurs ont pu compter sur les conseils avisés du binchois Dany DERVAL, fournisseur réputé de produits de bouche à destination de l'Horeca, mais aussi sur l'expertise, dans le domaine, de divers partenaires comme le Département agricole de "Hainaut Développement" ou encore, l'Agence Progress pour affiner le business plan. Afin de boucler le volet financier, les coopérateurs associés ont pu compter sur l'invest IMBC ou la Banque Belfius, sans oublier la Socame, Société de Cautionnement régionale.

C'est précisément cette dernière société qui, dans le cadre de cet investissement, s'est contre-garantie auprès de la SOCAMUT.

"A côté de la banque, tous les outils financiers wallons sollicités ont parfaitement joué leur rôle pour pouvoir mettre en place ce marché couvert, en répondant notamment aux légitimes exigences de l'AFSCA", souligne Didier DONFUT.

Toujours ouvert

Dans l'épouvantable crise sanitaire que

traverse le pays depuis mars dernier, le Farmery Store de Frameries, avec ses étals de légumes, viandes, poissons, boissons choisies et autres produits fins, a heureusement pu poursuivre ses activités, puisqu'il s'agit d'un commerce alimentaire de première nécessité. "Nous sommes globalement, en termes de fréquentation, au-delà de nos prévisions", se félicite notre interlocuteur.

Seul le projet de la cantine -lieu de dégustation des produits achetés sur place- a été provisoirement mis en veilleuse comme tout le secteur Horeca du pays.

Farmery Garden

Très prochainement, le projet disposera également de deux hectares de terres agricoles à Genly (entité de Frameries) pour lancer une production maraîchère sur le mode de la permaculture, respectueuse donc du cycle des saisons.

"Le "circuit court", pour nos légumes, deviendra ainsi réalité et nous répondrons, de la sorte, aux objectifs de notre cahier des charges initial", conclut Didier DONFUT.

Hugo LEBLUD

garantie

financement

soutien direct



Vous êtes exportateur?

Vous voulez développer vos ventes à l'exportation?

Vous avez des projets à financer ?

Qu'il s'agisse d'un besoin...

- ❖ de **garantie** en couverture de crédits bancaires
- ❖ de **financement** dans le cadre d'investissements à l'étranger
- ❖ de **soutien direct** dans le cadre de vos exportations

sofinex

Exportez, respirez!

www.sofinex.be

Implantée à Gosselies sur le site de l'Aéropôle, à Bruxelles et, depuis l'hiver dernier, dans l'ouest parisien, à la Porte de Clichy, la société Shippr, pour décrire en quelques mots son activité, est une plateforme digitale spécialisée dans la logistique à la demande.

Fondée au printemps 2017 par cinq entrepreneurs dont Romain SYED, CEO, Shippr a rapidement trouvé sa place dans l'activité très fragmentée de la logistique en Belgique.

A l'origine du projet, la plateforme digitalisée ne visait qu'à mettre en contact, avec une batterie de logarithmes répondant le mieux à ce type de service, des commerçants, des entreprises, des professionnels et une large communauté de livreurs professionnels pour assurer, dans un délai donné, leurs envois de marchandises, de toutes natures.

Nouvelle cible

"Avec la crise sanitaire que nous traversons, nous avons été forcés, pour répondre aussi à une forte demande, d'élargir notre offre, qui était donc strictement B2B (Business to Business), à une clientèle de particuliers", explique Romain SYED.

La plateforme de Shippr, dont le métier est également de mutualiser les offres de transport pour une meilleure maîtrise de son coût offre, depuis deux mois, ses services à une large palette de clients qui, nécessairement pour le donneur d'ordre, sont toujours des entreprises.

En fonction de la demande, cela va de l'Horeca (restaurants, traiteurs,...) à la livraison de produits pharmaceutiques, en passant par l'e-commerce en général, des producteurs locaux, des imprimeurs, etc.

Pour répondre à cette demande de transport sur de courtes distances (en milieu urbain et péri-urbain), Shippr s'est attachée une flotte de professionnels indépendants qui, en fonction de la demande, utilisent du simple vélo à la camionnette de 11 m³ de volume!

Une logistique professionnelle

"Notre choix est de faire appel à des professionnels, des logisticiens particuliers, voire des sociétés de ce secteur qui ont pignon sur rue, parce que nous voulons être sûrs, en fonction aussi de la fragilité de certains produits transportés, de la qualité du transport", insiste Romain SYED.

Si les services de Shippr ont démarré à Bruxelles, ils s'étendent de plus en plus au sud du pays, la Wallonie assurant actuellement jusqu'à un quart de l'activité.

Lors de la dernière levée de fonds, Shippr a pu capter l'attention de l'outil financier régional Sambrinvest qui, convaincu par les fondateurs de Shippr, est d'ailleurs monté au capital de l'entreprise.

Ce qui explique pourquoi, aujourd'hui, le siège d'exploitation de l'entreprise logistique bruxelloise est localisé, avec une partie de ses commerciaux, sur l'Aéropôle de Gosselies.

Avec la Sofinex à Paris

Fort de ses premiers succès en Belgique, Shippr a fait le choix de dupliquer son modèle économique en France et, plus précisément, à Paris.

"Pour organiser ce déploiement, nous avons pu compter sur un partenariat financier avec la Sofinex, sans qui cette première opération à l'étranger n'aurait jamais pu se concrétiser", assure Romain SYED.



Fin de l'an dernier, les bureaux étaient loués à proximité de la Place de Clichy et les premiers commerciaux étaient recrutés.

Les prospections dans la capitale française commençaient à porter leurs fruits quand la pandémie a frappé.

"Nous restons confiants sur notre modèle de développement parce que, avec une telle implantation, nous visons le long terme, même si la crise sanitaire actuelle nous a forcés aujourd'hui à être particulièrement réactifs sur le court terme", conclut le CEO de Shipper.

Hugo LEBLUD

Easy^{up}

• **OSEZ L'INNOVATION
AVEC EASY'UP !**



Que votre projet soit technologique ou non
Qu'il s'agisse d'une innovation de produit, service, procédé ou marché
Et quel que soit votre secteur d'activité



Le prêt subordonné EASY'UP 
permet d'accélérer sa mise sur le marché

Plus que du financement, la mise à disposition d'une véritable expertise !

Contactez nos conseillers : www.easyup.sowalfin.be - 04 220 51 90 



LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
ET LA WALLONIE INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR



Sowalfin
PARTENAIRE DES PME



La biotech wallonne Univercells, localisée à Charleroi, s'est donnée pour mission de rendre certains types de médicaments ou de vaccins non seulement plus disponibles, mais aussi accessibles au plus grand nombre, sans évidemment la moindre concession sur la qualité de ceux-ci.

Fondée en 2013 par les serial-entrepreneurs Hugues BULTOT et José CASTILLO, Univercells a centré, depuis le début, ses recherches sur la lutte contre la poliomyélite (polio en abrégé), une maladie infectieuse qui touche principalement les enfants de moins de cinq ans.

La polio se transmet par l'eau ou des aliments contaminés par un virus qui, une fois multiplié dans l'intestin, s'attaque au système nerveux.

Grâce à des campagnes de vaccination, près de 16 millions de personnes ont pu éviter la paralysie mais, aujourd'hui, trois pays au monde (l'Afghanistan, le Pakistan et le Nigeria), ne parviennent toujours pas à enrayer la transmission de la polio.

A trois contre le COVID-19

Beaucoup plus récemment, Univercells s'est associée à deux autres par-

tenaires allemand et italien dans la course au vaccin contre le coronavirus. Trois entreprises très complémentaires qui visent à la mise au point d'un vaccin monodose basé sur une technologie à base d'adénovirus.

Dans ce programme, Univercells avance, avec ses équipements, une solution de manufacture.

Si cette heureuse perspective devait se confirmer, la production de ce vaccin d'origine italienne, en centaines de millions de doses, se ferait sur le nouveau site d'Univercells, à Jumet.

Le soutien de Bill & Melinda GATES

Dans ses divers programmes de développement en cours, les dirigeants d'Univercells ont décroché le soutien de la Fondation Bill & Melinda GATES.

"Pour vaincre définitivement la polio, les statistiques de l'UNICEF indiquent clairement que les capacités de production de vaccins, pour les trois années qui viennent, sont nettement insuffisantes et le coût de ceux-ci trop élevés", explique Hugues BULTO, Administrateur délégué et co-fondateur d'Univercells.

Sur base de ce constat, l'entreprise

hainuyère s'est lancée dans la conception et la fabrication d'une plateforme de production pour un vaccin antipoliomyélique délivrable à un coût réduit, inférieur à 0,30 USD la dose.

Pour développer ces nouvelles plateformes de production totalement innovantes, Univercells et ses partenaires associés ont pu compter sur près de 40 millions EUR d'aides publique et privée, dont pas moins de 16 millions USD apportés par la Fondation Bill & Melinda GATES, 3 millions par le Fonds Takeda mais aussi plusieurs fonds d'investissements belge et étranger, sans oublier des subventions de la Région wallonne à concurrence de près de 3 millions EUR.

Solution "clés en main"

Avec ce nouvel outil, Univercells dispose d'une solution la plus accessible possible pour lutter contre la polio mais les technologies mises en œuvre sur cette plateforme spécifique sont adaptables à la production d'autres biomédicaments ou vaccins.

Avec déjà plus d'une centaine d'emplois créés aujourd'hui, les équipes d'Univercells restent très mobilisées pour le développement de solutions "clés en main" facilitant l'accès à d'autres biothérapies ou vaccins viraux à un prix abordable.

Production "verte"

Au lancement de ses activités, Univercells a pu compter sur l'aide de **Novallia (filiale du groupe Sowaflin)**, dès lors que les process de production développés par Univercells ont ciblé des techniques les plus économes possibles en eau mais également en énergie.

Hugo LEBLUD



ENTREPRISE en questionnement

dans le cadre de la crise COVID-19 ?
Contactez-nous!

entreprise@hainaut-developpement.be